CONSEIL MUNICIPAL
11 FEVRIER 2008

La séance est ouverte à 19 H 35

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Etienne ALBARET, Jacques RIZZO, Monique EDELIN, Thierry SCHUTZ, Chantal LAMARQUE, Daniel MARAIS, Pierre ALFONSO.

ABSENTS : Yves MAISONNEUVE, Catherine FOUILLOUX, Christian LAGREZE, Patrick JACQUIN.

Mme Monique EDELIN a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

II. ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE
III. DEMANDE DE SUBVENTION
IV. CAUTION DE LA SALLE DES FETES
V. RACCORDEMENT PROPRIETE BRANDO

I. IMMOBILISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DE LA GARE

Monsieur le Maire signale que le 25 janvier 2008, Monsieur RUELLE Pascal à volontairement immobilisé son véhicule derrière la grosse pelle mécanique sur le chantier des travaux d'assainissement chemin de la Gare. Cet évènement a fait l'objet d'un constat par la Direction Départementale de l'Equipement, maître d'œuvre, et a été par ailleurs constaté par la gendarmerie qui est venue sur les lieux.

Cette action volontaire a engendré l'immobilisation complète du matériel et de l'équipe de travail de l'entreprise MALET agence de CAZERES.

Par courrier en date du 5 décembre 2007, la Mairie avait prévenu les administrés habitant chemin de la Gare des travaux d'assainissement et de la déviation mise en place par l'entreprise réalisant les travaux. A ce courrier était joint l'arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules pendant la durée des travaux, du 08/01/08 au 22/02/2008.

Cet acte volontaire a engendré un coût supplémentaire que l'entreprise facture à la Mairie pour un montant de 1 635.23 € TTC.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide que les administrés n'ont pas à subir les conséquences de l'incivisme de Monsieur RUELLE Pascal et décide de lui adresser un titre du montant de la facture qui s'élève à 1 635.23 €.TTC.

II. ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'acheter pour la direction enseignante du groupe scolaire 2 ordinateurs supplémentaires d'un montant de 1 229.32 € TTC équipés de 2 onduleurs (598.00 € TTC). Il conviendra également de fournir des cartouches d'encre pour les imprimantes (175.09 € TTC).

L'entreprise MICRO PC 31 présente deux devis d'un montant de 1 404.41 € TTC et 598.00 € TTC soit un montant global de 2002.41 € TTC.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les devis présentés par MICRO PC 31 d'un montant de 2002.41 € TTC.

Signature

Cachet

III. ADLFA 31 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association ADLFA 31 (Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute Garonne) dont l'objectif est de protéger le monde agricole et les biens des personnes contre les dégâts occasionnés par les aléas climatiques.

Vu que les subventions sont uniquement accordées aux associations de la commune, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas octroyer d'aide financière à l'association ADLFA 31.

IV. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : CAUTION NETTOYAGE

Monsieur le Maire indique que la salle polyvalente a été louée le samedi 9 février 2008 à Madame BARTOLI Marie.

Pour chaque réservation deux chèques de caution sont réclamés : l'un d'un montant de 300 € pour le mobilier et l'autre de 150 € pour le nettoyage.

L'état des lieux de sortie concernant le nettoyage n'étant pas totalement satisfaisant, Monsieur le Maire propose à Madame BARTOLI de restituer seulement une partie de la caution de nettoyage. Il propose donc de demander un chèque d'un montant de 80 € considérant l'état de propreté de la salle polyvalente.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le montant de la caution à encaisser pour la location du 9 février 2008 à 80 € au lieu des 150 € demandés habituellement.

V. SYNDICAT DES EAUX : BRANCHEMENT CHEMIN DE BARTICHOUN

Monsieur BRANDO Serge souhaite vendre un terrain situé chemin de Bartichoun. Il a demandé l'autorisation d'effectuer le raccordement en eau de ces parcelles en longeant sa propriété, faisant passer les tuyaux sur le domaine communal.

Monsieur le Maire lui a proposé d'accepter sa requête à condition qu'il règle le montant des travaux. Le Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch a donc fait parvenir à la Mairie un devis d'un montant de 5 427.70 €.TTC.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide qu'il appartient effectivement à Monsieur Serge BRANDO de régler le montant des raccordements des parcelles qu'il entend céder et de lui faire parvenir un titre d'un montant de 5 427.70 €TTC correspondant au montant du raccordement en eau des dites parcelles.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Séance levée à 20 h 25.

Signature

Cachet

MAIRIE DE ST-CLAR-DE-RIVIÈRE * 31 (Hte-Gne) *